



Procès verbal des délibérations Conseil de Communauté Lundi 18 avril 2011

L'an deux mille onze le dix huit avril à vingt heures trente les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Miéy de Béarn se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Francis BARADAT Président.

Etaient présents : MM. Didier LARRIEU, Jacques LALANNE, Paul LESTERLOU, Bernard SOUDAR, Eric LARROZE, M. Alain DULOUT (Arbus), Mme GARRIDO Hélène suppléante de Mme Eline GOSSET, MM. Gérard AUGE, Jean Marc DENAX et Jean Marc SOUBIROU (Artiguelouve), M. Philippe BOILLOT et Mme Martine RODRIGUEZ (Aubertin), MM. Jacques LOCATELLI et Alain COMTE (Aussevielle), MM. Philippe FAURE et Jean-Bernard AUGE (Beyrie en Béarn), M. Jean Christophe RENAULT (Bougarber), M. Bernard LAYRE (Caubios Loos), Mme Marie-Germaine MORA, MM. Hervé MERIOT et Gilles TESSON (Denguin), M. Bernard MARQUE (Laroin), Mme Jacqueline PEDURTHE et M. Jean Marc MASSOU (Momas), M. René LAVIE représentant Jean MOURLANE (Saint Faust), Mme Joëlle BORELLO et M. Ange CORTI représentant Vincent LALANNE (Siros), M. Lucien TIRCAZES (Uzein)

Absents excusés : Mme GOSSET Eline représentée par Hélène GARRIDO (Artiguelouve), M. Michel BERDUCQ (Arbus), M. Guy Weber (Bougarber), Mme Brigitte DESCHASEAUX (Caubios), M. Jean ROCA, Mme Josette POSE, MM. Jean BELLOCQ et Pierre SIVADON (Poey de Lescar), M. DESCAMPS Henri (Momas), M. Vincent LALANNE représenté par M. Ange CORTI (Siros), MM. Jean Jacques MAURO représenté par René LAVIE et Jean MOURLANE (Saint Faust).

Membres présents : 29

Secrétaire de séance : Eric LARROZE

Affiché et publié le 19 avril 2011

Validation du Compte Rendu du conseil communautaire du 24 février 2011

Le Compte Rendu est approuvé à l'unanimité.

Mise en place d'un réseau gérontologique :

M. Denax présente pour information le projet de mise en place d'un réseau gérontologique sur le périmètre de la communauté de communes du Miéy de Béarn, la commune de Jurançon, de Lescar et Pau Nord. Une réunion de présentation du projet auprès des élus sera programmée entre début et mi mai.

Débat d'orientations budgétaires 2011

Monsieur Le Président donne lecture de son rapport sur le DOB 2011 qui a été communiqué au Conseil de Communauté.

Le débat s'instaure.

-La réforme territoriale :

Le calendrier proposé par le Préfet conduira à partir du 5 mai la CDCI à se prononcer dans un premier temps sur la proposition de recomposition de la carte de l'intercommunalité. Il est fort probable que ce schéma impose le rattachement à la Communauté d'agglomération Pau Pyrénées de la communauté de communes du Miey, du Luy de Béarn, du Gave des coteaux et quelques communes dont Morlaas. A l'issue, les conseils municipaux et le conseil communautaire seront invités à émettre un avis dans un délai de 3 mois. Enfin, à l'issue, la CDCI devra se prononcer dans un délai de 4 mois. Un début de discussion a toutefois été engagé à l'initiative de la communauté de communes du Luy de Béarn pour un rapprochement entre les deux communautés et éventuellement celle de Thèze. Le Président propose de rester dans l'immédiat sur la position de refus déjà exprimée de la proposition du Préfet et de se donner du temps pour mieux apprécier les conséquences d'une fusion, notamment sur le devenir de l'exercice des compétences actuelles. Il est difficile de trouver à ce jour un consensus sur les scénarios qui s'offrent aux élus présents. La plupart d'entre eux expriment leur difficulté à se prononcer sur les différents scénarios à ce jour tant il est difficile d'en apprécier les conséquences.

Mme Borello s'interroge sur le maintien des services à la population, sans une réflexion préalable avec l'agglo.

M. Boillot ; la démarche du Luy est dictée par le souci de préservation de sa capacité financière.

M. Larrieu (sur ce même thème) ; c'est un rapprochement par opposition et non pour un projet.

M. Layre regrette de ne pas pouvoir débattre avec plus de temps et sereinement.

M. Lalanne ; on ne sera pas écouté dans une plus grande structure. Certaines compétences vont retourner aux communes.

M. Soudar ; toutes les communes du Miey doivent adhérer en bloc à une même structure en respectant une cohérence géographique.

Mme Mora ; les élèves de Denguin vont à Artix et à Mourenx.

M. Marque ; nous avons adhéré au SIVOM en 1980 pour construire le collège de Lescar ; aujourd'hui, il n'y a plus d'enfant de Laroin dans cet établissement.

M. Lesterlou ; il faut se donner les moyens de parler d'une même voix...dans une grande structure la majorité des communes ne pèseront qu'une voix !...

M. Soubirou (citant la réforme de l'Etat) ; le Préfet suivra quoi qu'il arrive sa feuille de route.

En conclusion, M. Baradat propose de débattre à nouveau après le 28 avril ... la position de l'agglo de Pau devrait être connue à cette date. Il suggère d'engager une étude en interne d'ici le mois de juin et d'établir un comparatif des trois EPCI (CDAPP, Luy et Miey) pour apporter plus d'éléments d'analyse aux différents conseils municipaux, et de se donner ultérieurement du temps, si cela est possible, pour faire faire une étude particulière par un prestataire extérieur.

-Fiscalité et Dotations

La présentation des données 2011 est rendue plus difficile par les profondes transformations de la fiscalité et la transmission tardive des données fiscales par les services de la Trésorerie. Toutefois, les données transmises montrent une légère augmentation des recettes fiscales pour la communauté de communes. La nouvelle contribution économique territoriale rapporterait 1 200 000 € pour 2011 contre 1 061 000 € pour la compensation relais de 2010.

La DGF progresse légèrement également du fait des transferts de compétences qui joue favorablement sur le coefficient d'intégration fiscale (CIF). Elle passe de 841 000 à 861 415 €

Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) progresse également passant de 788 011€ en 2010 à 819 360 € en 2010 (l'impôt serait maintenu en 2011).

-Résultats du Compte administratif et budgets annexes

La lecture du Compte administratif confirme une situation financière saine, permettant de conserver une capacité d'autofinancement et de diminuer l'encours de la dette.

-Orientations budgétaires 2011

Le Président et les Vice-Présidents présentent les propositions d'orientations validées par l'ensemble des commissions qui se sont tenues au cours des mois de mars et avril.

Monsieur Baradat précise au sujet des défibrillateurs qu'il est nécessaire que les communes intéressées par la proposition de l'association des maires de France passent leur bon de commande avant le 13 mai. Monsieur Denax sera sollicité pour apporter son éclairage afin de comparer cette offre à celle proposée par l'UGAP.

Monsieur Lesterlou souhaite savoir si on peut connaître à ce jour les tarifs de la redevance incitative. Monsieur Baradat répond qu'il est encore prématuré de se prononcer car il est indispensable de finir les enquêtes préalables en cours auprès de la population.

Sur la lutte contre le frelon asiatique, Monsieur Larrieu souhaite savoir quelle attitude adopter. Madame Borello pense qu'il est encore temps de piéger mais il faut le faire rapidement. Il est proposé que la Communauté de communes centralise les demandes et que les communes assurent la pose des pièges et en assument directement le coût.

Marché de maîtrise d'œuvre pour la crèche à Uzein

La Communauté de communes du Mieu de Béarn travaille en partenariat avec la CAF et le Conseil Général, à la mise en place d'une nouvelle crèche sur la commune d'Uzein et plus particulièrement sur un terrain situé proche du centre de loisir et de l'école.

L'objectif est de répondre aux besoins en matière de garde d'enfant pour les communes de Caubios Loos, Uzein et Momas, ainsi que pour les personnels de la base militaire et de l'aéroport. Ces besoins ont été confirmés par l'enquête réalisée auprès de la base de défense.

On peut envisager une structure d'environ 250 m² correspondant à une capacité de douze lits complété par un lieu d'accueil des permanences du Relais assistantes maternelles. Le coût prévisionnel des travaux est évalué à environ 350 000 € HT, suivant les ratios présentés par la CAF.

Lors du dernier comité de pilotage, il a été proposé de lancer le projet de façon à pouvoir engager les travaux de réalisation pour fin 2011 début 2012.

Après délibération le Conseil de Communauté :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer une consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre afin de travailler à la définition de ce projet dès le mois de Juin.

Report budget annexe redevance incitative

La mise en place d'une redevance incitative pour le financement de la collecte et le traitement des déchets ménagers impose la création d'un budget annexe, sous la norme comptable M4. Ce budget annexe prend la dénomination « Environnement – déchets ménagers » ; il ne sera pas assujéti à TVA.

Dans sa séance du 24 février, le conseil communautaire a décidé de créer ce budget annexe dès 2011. Il est proposé de repousser son application à 2012 pour faciliter la transition comptable entre budget général et budget annexe.

Après délibération le Conseil de Communauté :

- **VOTE** le report de l'application du budget annexe « Environnement – déchets ménagers » au 1^{er} janvier 2012.

Lancement de l'opération Urbaine collective

- **Décision de lancement de l'Opération urbaine collective**
- **Demande de financement par le FISAC, le Conseil régional et le Conseil général**

La Communauté de communes a engagé en 2007 une réflexion globale visant la structuration et la promotion du territoire dans un souci d'attractivité. Cette réflexion est menée avec l'appui du Conseil Général des Pyrénées Atlantiques dans le cadre d'un Contrat Communautaire de Développement (CCD) portant sur les principales thématiques territoriales dont le volet économique.

Dans ce cadre, la Communauté de communes a confié au cabinet CODE la réalisation d'une étude économique qui a amené les élus à s'interroger sur la problématique du commerce. En effet plusieurs questions se posent notamment sur la nécessité d'accueillir de nouvelles enseignes commerciales dans les villages traversés par l'axe Pau-Bayonne. Une fiche action découlant du diagnostic économique territorial a donc été validée s'intitulant « Analyse des besoins commerciaux sur le territoire du Miey de Béarn » décrivant la nécessité d'élaborer une étude « commerce » spécifique.

Cette étude « commerce » réalisée en 2009 par le cabinet TEMAH a préconisé un certain nombre d'actions, tenant compte des atouts et des handicaps du Miey, afin de permettre l'adaptation des entreprises aux attentes des consommateurs.

En conséquence, la Communauté de communes du Miey de Béarn a fixé deux principaux objectifs à sa politique commerciale et artisanale :

- la redynamisation des activités de proximité, commerciales, artisanales et de services
- le renforcement de l'attractivité des activités économiques, en tant que vitrine du territoire.

En effet, ces activités de proximité rendent de vrais services à la population et sont le lieu de véritables échanges sociaux indispensables à la vie des villages. De plus, ils constituent une réponse à la problématique du développement durable dans la mesure où ils favorisent notamment la réduction des déplacements et la mise en place de circuits courts.

La communauté de communes a ainsi encouragé la structuration des entreprises par la création, le 1^{er} mars 2011, de l'association « Entreprendre au Miey », indispensable à la réalisation des actions de communication et d'animation souhaitées tant par les entreprises que par les consommateurs.

La Communauté de communes souhaite également que ses entreprises commerciales, artisanales et de services représentent une véritable vitrine de son territoire. Ainsi, dans le cadre de sa politique de communication (internet, signalétique, évènementiel...), les actions prévues visent à promouvoir et valoriser la diversité et les savoir-faire des entreprises du Miey, trop méconnues tant des habitants de la Communauté de communes que des clients de passage.

Pour mettre en œuvre cette politique artisanale et commerciale, la Communauté de communes a décidé de solliciter des financements du FISAC, du Conseil régional et du Conseil général, en lançant une opération urbaine collective (OUC) en partenariat avec les chambres consulaires.

Cette OUC programmée sur 3 ans, période 2011-2014, se déroulera sur deux ou trois tranches successives, de 12 mois chacune.

Compte tenu du *Règlement d'application des opérations collectives de modernisation de l'artisanat et du commerce dans le cadre des pays*, émanant de la Préfecture de la région Aquitaine et du Conseil régional (24/11/09), l'OUC ne comportera pas le volet « *aides directes aux entreprises* ». Néanmoins, le poste d'animateur, dont le financement est sollicité, comporte une mission de mise en œuvre opérationnelle de l'OCM (animation, coordination et bilan) quand cette dernière sera lancée, en partenariat avec le Syndicat mixte du pays du Grand Pau.

Le budget global de la première tranche d'OUC se répartit comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses:			
Poey-de-Lescar (trottoir)		218 000 €	218 000,00 €
Denguin (travaux RD 817)		80 000 €	80 000,00 €
Signalétique commerciale		45 000 €	45 000,00 €
Signalétique de ZA		20 000 €	20 000,00 €
Entrées de territoire		15 000 €	15 000,00 €
Animateur OUC	20 000 €		20 000,00 €
Association	1 000 €		1 000,00 €
Plaquette com asso	5 000 €		5 000,00 €
Annuaire entreprises	8 000 €		8 000,00 €
Professionalisation	5 000 €		5 000,00 €
Total dépenses	39 000 €	378 000 €	417 000,00 €
Recettes:			
CC Miey de Béarn	6 000 €	49 250 €	55 250,00 €
Cne Poey de Lescar	- €	87 200 €	87 200,00 €
Cne Denguin	- €	40 000 €	40 000,00 €
Association	5 333 €	- €	5 333,33 €
FISAC	14 333 €	102 900 €	117 233,33 €
Conseil régional	- €	44 700 €	44 700,00 €
Conseil général	8 333 €	53 950 €	62 283,33 €
CCI Pau Béarn	3 000 €	- €	3 000,00 €
CMA 64	2 000 €	- €	2 000,00 €
Total recettes	39 000 €	378 000 €	417 000,00 €

Le programme général de l'OUC est joint à la présente délibération.

Après délibération le Conseil de Communauté :

- APPROUVE le programme général de l'OUC et particulièrement sa tranche 1,
- SOLLICITE les subventions suivantes pour sa réalisation :
 - Etat/FISAC : 117.233 €
 - Conseil régional : 44.700 €
 - Conseil général : 62.283 €
- DONNE mandat au Président de la Communauté de communes pour signer tous actes inhérents à la mise en œuvre de l'OUC
- INCRIT les crédits correspondants au BP 2011, chapitres 60 632 et 64 131

La proposition est adoptée à l'unanimité

Remplacement pour le poste d'animation économique

Le poste d'animateur économique est actuellement pourvu à 60%. Compte tenu du prochain départ de Frédérique LEOPOLD, prévu le 30 juin 2011, il est nécessaire de procéder à son remplacement parallèlement à un changement d'organisation tenant compte à la fois de :

- la prise de fonctions d'Emmanuel BERNADIEU au service économie & urbanisme
- la montée en puissance de la mission animation économique liée notamment à la mise en œuvre de l'opération urbaine collective (OUC) et des actions prévues par l'association « Entreprendre au Miey ».

Dans ce cadre, il est proposé de recruter un animateur à temps plein dont les missions s'articuleront avec celles d'Emmanuel BERNADIEU comme suit :

- mise en œuvre du Contrat communautaire de développement (CCD) : Emmanuel BERNADIEU (aménagement, gestion et commercialisation des ZA), et animateur économique (signalétique ZA, plan de communication économique, tableaux de bord économiques) à raison de 50% ETP chacun
- animation économique (gestion administrative de l'association d'entreprises, réalisation d'outils de communication et de l'annuaire, signalétique commerciale, conception et mise en œuvre d'un ou de plusieurs évènements de type foire commerciale...) : animateur économique à 50% ETP

Pour faciliter la prise de fonction de l'animateur économique, son recrutement pourrait intervenir au 1^{er} juin 2011 de sorte que la transition s'effectue pendant le mois de juin.

- Après délibération le Conseil de Communauté :
 - VALIDE le recrutement, au 1^{er} juin 2011, d'un animateur économique à temps plein, en remplacement de Frédérique LEOPOLD,
 - DONNE mandat au Président de la Communauté de communes pour signer tous actes inhérents à ce recrutement
 - INSCRIT les crédits correspondants au BP 2011, chapitres 64 131

Poste de rédacteur stagiaire

Lors de la réunion du 24 février 2011, le Bureau a décidé la création d'un poste de rédacteur territorial contractuel du 1^{er} mars au 1^{er} juin 2011. Il est proposé de transformer ce poste en un poste de rédacteur territorial stagiaire à la date du 1^{er} mai 2011.

Le poste de rédacteur chef existant sera supprimé à compter du 30 juin 2011.

Après délibération le Conseil de Communauté :

- AUTORISE la transformation du poste de rédacteur territorial contractuel en un poste de rédacteur territorial stagiaire au 1^{er} mai 2011.

Transport à la demande

En fin de réunion M. Bernard Soudar Conseiller Général de Jurançon intervient sur le dispositif initié par le Conseil Général de TRANSPORT A LA DEMANDE.

Il est indiqué que le Conseil Général prend en charge le mini-bus et 50 % du salaire du chauffeur.

Si le Miey est intéressé il lui appartiendra de conventionner avec le Conseil Général.

Reste à régler le problème de la compétence du Miey en matière de transport.

Séance levée à 23h45.

Le Président

Francis BARADAT